



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 8 février 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « *Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'assure que la prise en charge des personnes victimes de violences sexuelles soit la plus proche des besoins des victimes, notamment en mettant en place une formation continue de son personnel policier sur les questions de violences sexuelles, en concertation avec les associations et entités actives sur ce sujet ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 février deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe